

## **Interfel regrette que le CNA ne soit pas parvenu à un avis avec un consensus sur le sujet des emballages plastiques**

Dans le cadre du groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation, Interfel, avec le CTIFL, a apporté de nombreux éléments factuels tant sur le plan technique qu'économique pour parvenir le plus rapidement possible à des alternatives quant à l'utilisation du plastique dans les emballages des fruits et légumes concernés par le champ d'application de la loi.

Malgré la crise que nous venons de subir, la filière des fruits et légumes frais a maintenu les objectifs ambitieux qu'elle s'était donnés, à savoir : anticiper l'arrêt du plastique pour les emballages de ses produits, avec une interdiction pour les produits vendus entiers et à l'unité d'ici fin 2021 et l'interdiction pour tous les produits bio en 2022. Elle s'engageait également à couvrir l'ensemble des produits concernés par le périmètre de la loi pour 2025 et donc bien avant toutes les dispositions prévues pour les autres produits alimentaires.

Nous regrettons que ce groupe de concertation n'ait pas été réuni préalablement à l'adoption de la loi, ce qui aurait permis à tous les acteurs de prendre le temps d'un débat argumenté et de conduire une véritable étude d'impact couvrant l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux et enfin d'étudier finement les alternatives envisageables et éligibles.

C'est une nouvelle fois une occasion gâchée de trouver un consensus opérationnel en raison d'un manque de concertation avec une filière reconnue et responsable.

Interfel rappelle qu'elle est favorable à toutes les solutions alternatives concernant les emballages plastiques, compatibles avec l'économie de la filière, qui permettent à la fois d'assurer le développement de la consommation, la protection des produits et la transparence de l'information, ainsi que la traçabilité des produits faisant l'objet de démarches spécifiques.

Nous demandons aux nouveaux ministres de l'Agriculture et de l'alimentation d'une part, et de la Transition écologique et solidaire d'autre part, qu'un engagement soit pris, que le décret portant sur ce sujet ne soit pas rédigé avant que le CNA ait pu finaliser le travail de concertation qui est toujours en cours actuellement.

### **Contact presse**

Alix COLLACHE – 01 49 49 15 21 - 06 15 52 15 08 – [a.collache@interfel.com](mailto:a.collache@interfel.com)

Christelle GROUSSARD – 01 49 49 15 20 – 07 76 96 28 06 - [c.groussard@interfel.com](mailto:c.groussard@interfel.com)

**A propos d'Interfel :**

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

[www.interfel.com](http://www.interfel.com) / [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com)